

MODALITES D'ORGANISATION DES EPREUVES DE SECURITE ROUTIERE

Application test@ssr

SESSION 2008

Les épreuves de sécurité routière sanctionnent les connaissances et les capacités acquises à travers la formation dispensée par les enseignants. Ces derniers peuvent s'appuyer sur le livret « l'éducation à la sécurité routière dans les disciplines au collège » ainsi que sur les fiches pédagogiques et le répertoire des connaissances et des comportements des usagers de l'espace routier téléchargeables sur <http://eduscol.education.fr/securete>.

Ces différentes attestations sont délivrées à partir de l'outil « test@ssr » mis à disposition des établissements depuis la session 2007.

Rappel :

Les attestations de sécurité routière (ASSR 1-ASSR 2-ASR) sont obligatoires pour tous les jeunes qui sont nés à partir du 1^{er} janvier 1988.

Le brevet de sécurité routière (BSR) est accessible pour tout titulaire de l'ASSR 1, ou de l'ASSR 2 ou de l'ASR.

Publics concernés

L'épreuve de l'attestation scolaire de sécurité routière de premier niveau (ASSR 1) est organisée pour les élèves de 5^{ème} et les élèves âgés de quatorze ans au plus tard le 31 décembre 2008, ainsi que pour les élèves qui ont échoué précédemment.

L'épreuve de l'attestation scolaire de sécurité routière de second niveau (ASSR 2) est organisée pour les élèves de 3^{ème} et les élèves âgés de seize ans au plus tard le 31 décembre 2008, ainsi que pour les élèves qui ont échoué précédemment ou ceux qui sont encore scolarisés et peuvent, le cas échéant, être âgés de plus de seize ans.

L'épreuve de l'attestation de sécurité routière (ASR) est organisée dans les groupements d'établissements de l'Education nationale (GRETA) et dans les centres de formation d'apprentis (CFA) pour les candidats âgés de seize ans et plus, qui ne sont plus scolarisés.

L'attestation d'éducation à la route (AER) est délivrée aux déficients visuels, conformément à l'arrêté du 25 mars 2007 relatif à la délivrance des attestations scolaires de sécurité routière de premier et second niveaux, de l'attestation de sécurité routière et de l'attestation d'éducation à la route.

Cas particuliers :

Les élèves scolarisés hors établissements publics ou privés sous contrat, au CNED, les enfants du voyage, doivent également subir les épreuves de l'attestation scolaire de sécurité routière de premier et de second niveaux.

L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale, ou les autorités administratives compétentes pour les autres départements ministériels, désignent les établissements dans lesquels ces élèves passent les épreuves.

En bref :

**Les jeunes scolarisés et les pré-apprentis passent les ASSR.
Les personnes âgées de 16 ans et plus et qui ne sont plus scolarisées passent l'ASR dans un GRETA.**

CFA/GRETA

Les apprentis passent l'ASR dans les CFA.

En cas d'impossibilité absolue, deux cas sont envisageables :

- soit la passation de l'ASSR dans un collège, un LEGT ou un LP,

Dans cette hypothèse, les CFA prendront contact avec l'inspection académique qui leur indiquera l'établissement dans lequel pourra se dérouler la passation des épreuves ;

- soit la passation de l'ASR dans un GRETA.

L'application test@ssr : rappel des caractéristiques techniques

Cet outil permet :

- le passage individuel des épreuves (30 minutes),
- la simulation des épreuves grâce à un didacticiel,
- le tirage aléatoire de 20 questions par candidat à partir d'une banque de 400 questions,
- la possibilité d'une épreuve de rattrapage,
- l'adaptation des épreuves aux personnes présentant des handicaps,
- la gestion des candidats par import de la base élèves de l'établissement,
- la correction automatique des épreuves,
- l'édition des attestations.

Toutes les épreuves (ASSR 1 et 2, ASR et AER) se déroulent depuis un poste informatique et se présentent sous forme d'un QCM composé de 20 questions réparties par thème (piéton, cycliste, cyclomotoriste, autres) et tirées de façon aléatoire pour chaque élève passant l'épreuve, à partir de la banque de 400 questions.

Rappel des pré-requis techniques pour l'installation de l'application :

Pour les applications Admin@ssr et Epreuve@ssr :

- Processeur Pentium III 800 ou modèle équivalent ;
- Système d'exploitation Windows 98 SE ou Windows XP PRO ;
- 128 Mo de Ram minimum pour Windows 98 ou supérieur et 256 Mo minimum pour Windows XP ou supérieur ;
- 60 Mo d'espace libre pour l'application Admin@ssr,
- Carte graphique 32 Mo de ram minimum ;
- Navigateur IE 5.5, IE 6 ou Firefox 1.5 ; **Attention : Firefox 2.0 n'est pas validé pour les applications Admin@ssr et Epreuve@ssr sous un environnement Windows 98 et XP ;**
- Plug-in Java 1.42.08 (ou supérieur jusqu'à la version 1.5) : **Attention la version 1.6 n'est pas compatible ;**
- Quiktime 6.5.1 pour Windows 98 et Quicktime 7.0 pour Windows XP.

Pour les fichiers vidéo :

Pour une installation en local sur les postes d'épreuves, 1.5 Go d'espace disque

Pour une installation en réseau, sur un serveur ; 1.5 Go d'espace disque ; sur les postes d'épreuves : 125 Mo d'espace disque.

Matériel

Ce matériel est composé

- d'un CD « Applications » qui contient :

- l'application Admin@SSR permettant la gestion administrative des épreuves de l'ASSR 1 de l'ASSR 2, de l'ASR et de l'AER,
- les fichiers corrections des épreuves de l'ASSR 1 à installer dans l'application Admin@SSR,
- les fichiers corrections des épreuves de l'ASSR 2 à installer dans l'application Admin@SSR,
- les fichiers corrections des épreuves de l'AER à installer dans l'application Admin@SSR,
- l'application Epreuve@SSR permettant de faire passer aux candidats les épreuves de l'ASSR 1 de l'ASSR 2, de l'ASR et de l'AER,
- le manuel utilisateur au format PDF.

- **de trois CD multimédias qui contiennent :**

CD multimédias 1

- les fichiers questions (vidéos et audios) des épreuves de l'ASSR 1 à installer dans l'application Epreuve@SSR. Une partie de ces fichiers est également utilisée pour les épreuves de l'ASR.

CD multimédias 2

- les fichiers questions (vidéos et audios) des épreuves de l'ASSR 2 à installer dans l'application Epreuve@SSR. Une partie de ces fichiers est également utilisée pour les épreuves de l'ASR.

CD multimédias 3

- les fichiers questions (vidéos et audios) des épreuves de l'AER à installer dans l'application Epreuve@SSR.

Il convient d'effectuer l'installation de « Admin@ssr » en premier, puis des autres CD multimédias.

Période d'organisation des épreuves

Les épreuves ASSR 1 et ASSR 2 pourront être organisées dans les établissements durant la période **du 7 janvier 2008 au 3 juillet 2008, à une date choisie par chaque établissement.**

Une épreuve de rattrapage pourra être **organisée avant le 3 juillet 2008**, à l'attention des élèves absents le jour des épreuves ASSR 1 ou ASSR 2 ou des élèves ayant échoué.

Les épreuves ASR pourront être organisées dans les CFA durant la période **du 7 janvier au 31 décembre 2008, à une date choisie par chaque CFA.**

Une épreuve de rattrapage pourra être **organisée avant le 31 décembre 2008**, à l'attention des apprentis absents le jour de l'épreuve ASR ou des apprentis ayant échoué.

Les épreuves ASR pourront être organisées dans les GRETA durant la période **du 7 janvier au 30 novembre 2008, aux dates choisies par chaque GRETA.**

Une épreuve de rattrapage pourra être **organisée avant le 30 novembre 2008**, à l'attention des candidats absents le jour de l'épreuve ASR ou ayant échoué.

Dans les établissements sanitaires et médico-sociaux accueillant des élèves handicapés, le passage des épreuves ASSR 1, ASSR 2 et AER pourra être organisé **du 7 janvier au 31 décembre 2008.**

Il est important de respecter un délai de remise à niveau pour les élèves et apprentis ayant échoué, entre l'épreuve principale et l'épreuve de rattrapage.

Organisation des épreuves et délivrance des attestations

Chaque épreuve, d'une durée d'environ 30 minutes, est passée individuellement sur un poste informatique à l'aide d'un casque audio.

Toutefois, pour les élèves de l'enseignement adapté ou pour les jeunes présentant un handicap, les enseignants procèdent aux aménagements qu'ils jugent nécessaires, sans dénaturer les épreuves.

Pour répondre aux questions qui lui sont posées, l'élève coche des cases rondes ou carrées :

- Les cases rondes signifient qu'une seule réponse est attendue ;
- Les cases carrées signifient que plusieurs réponses sont possibles et que toutes les réponses peuvent être justes dans certains cas.

Ces éléments d'information doivent être donnés avant les épreuves aux candidats par l'examineur. Ils peuvent éventuellement faire l'objet d'une présentation collective avec le didacticiel.

Les attestations sont directement émises à partir de l'application et signées par le chef d'établissement, le directeur ou l'autorité administrative compétente pour les autres départements ministériels, puis remises aux candidats ayant passé avec succès l'épreuve.

Attention :

En cas de perte du document, un duplicata ou une attestation de réussite pourra être délivré.

Il est vivement conseillé aux chefs d'établissements, aux directrices et directeurs de CFA, aux présidentes et présidents de GRETA de conserver les attestations dans le (ou les) fichier(s) PDF regroupant les attestations pour tous les candidats d'une session.

Conservations des résultats

Les résultats doivent être conservés par l'établissement.

Les moyens automatiques à votre disposition en établissement sont les suivants :

- sauvegarde des fichiers « attestations » (cf ci-dessus) ; ces fichiers contiennent l'ensemble des diplômes des candidats d'une session ayant réussi l'examen,
- sauvegarde des fichiers « résultat-session » ; ces fichiers sont cryptés et nécessiteront l'intervention d'un informaticien et d'un outil adapté pour analyse. Ils contiennent la concaténation des copies pour tous les candidats d'une session, examen réussi ou non.

Pour les CFA, chaque établissement est invité à conserver une liste nominative des candidats reçus.

Pour la session 2008, chaque GRETA renseignera l'enquête (fiche bilan) selon les modalités qui leur seront communiquées par le bureau de la formation professionnelle continue (DGESCO A2-4).

Suivi des candidats reçus

Pour la session 2008, chaque établissement de l'Education nationale renseignera impérativement dans la Base élèves SCONET l'acquisition de l'ASSR (voir copies d'écran jointes).

Dans l'application Base Elèves,

- pour une saisie en masse : utiliser l'entrée « Saisie en masse /saisie de diplômes ou de certifications »
- pour une saisie individuelle (ou une modification) : utiliser la Fiche individuelle de l'élève, onglet « Historique des scolarités », Historique des Diplômes / Ajouter un diplôme.

Les champs à saisir sont :

Année : 2008

Niveau : ATT SECUR, libellé court pour « Attestation de sécurité routière »

Spécialité : au choix

ATT SCO SECURITE ROUTIERE 1^{ER} NIV

ATT SCO SECURITE ROUTIERE 2ND NIV

ATTESTATION DE SECURITE ROUTIERE

(Mention : rien à saisir)

Guide d'utilisation

Saisie ASSR dans Sconet <Accès Base Elèves>

SAISIE EN MASSE

Cliquez sur « Saisie de diplômes ou certification » :

COLLEGE JULES FERRY - [0950019E] ERMONT cedex

ScoNet BEE (Année 2007-2008)

Saisie en masse > Diplômes et certifications

Accueil Aide Guide Edition Qui de neuf Informations pratiques about Sconet Quitter

Fiches élèves
Affectations divisions/groupes
Saisie en masse
↳ Motif de sortie
↳ Saisie de diplômes ou certifications
↳ Saisie rapide des options
Exploitation
Liasons

Saisie d'un diplôme ou d'une certification pour un ensemble d'élèves

Choix diplôme / certification v

Les diplômes saisis seront enregistrés dans tous les établissements où les élèves sont retrouvés (recherche par IRE)

* Année d'obtention * Diplôme/Attestation * Spécialité Mention

2007 ATT SECUR ATT SCO SECURITE ROUTIERE 1ER NIV

① ② ③ ④

Suite

V07.7.0.5 Haut de page ^

- ① Saisir l'année de l'obtention de l'attestation
- ② Choisir l'attestation « ATT SECUR »
- ③ Choisir la spécialité désirée : « ATT SCO SECURITE ROUTIERE 1ER NIV », ...
- ④ Ne pas saisir de mention

Choisir un **Mode de sélection** :

COLLEGE JULES FERRY - [0950019E] ERMONT cedex

ScoNet BEE (Année 2007-2008)

Saisie en masse > Diplômes et certifications > Sélection élèves

Accueil Aide Guide Edition Qui de neuf Informations pratiques about Sconet Quitter

Fiches élèves
Affectations divisions/groupes
Saisie en masse
↳ Motif de sortie
↳ Saisie de diplômes ou certifications
↳ Saisie rapide des options
Exploitation
Liasons

Saisie d'un diplôme ou d'une certification pour un ensemble d'élèves

Sélection élèves v

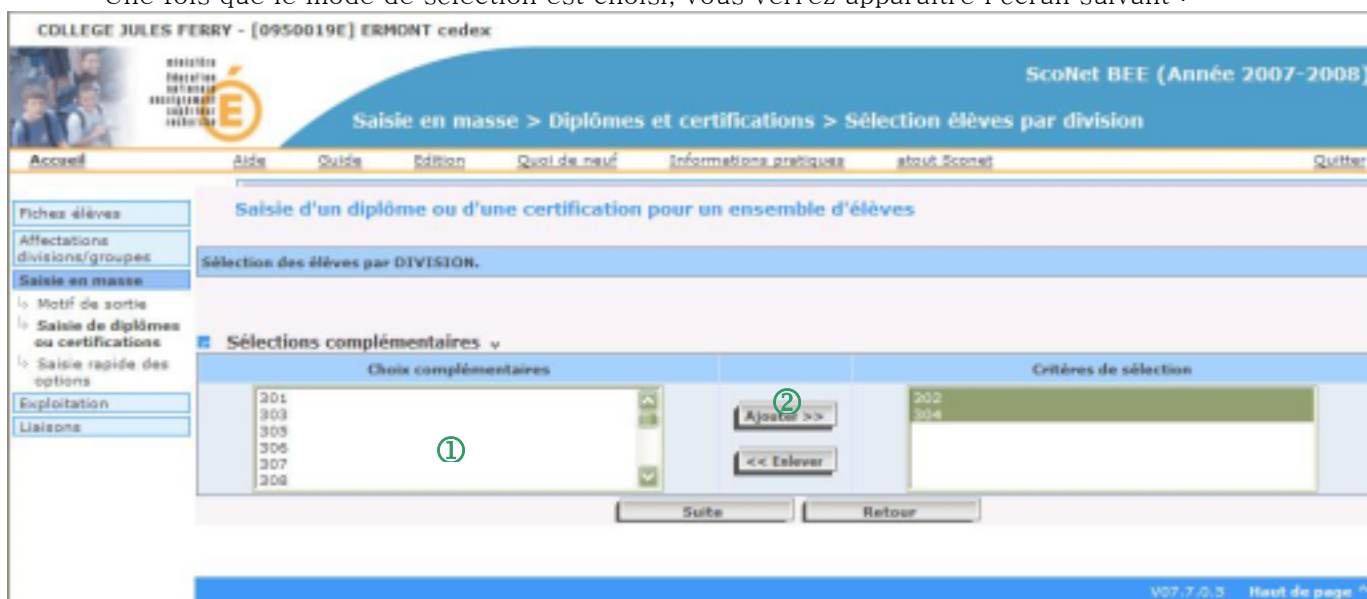
Mode de sélection

Par MEF
 Par DIVISION
 Par MEF année précédente

Suite Retour

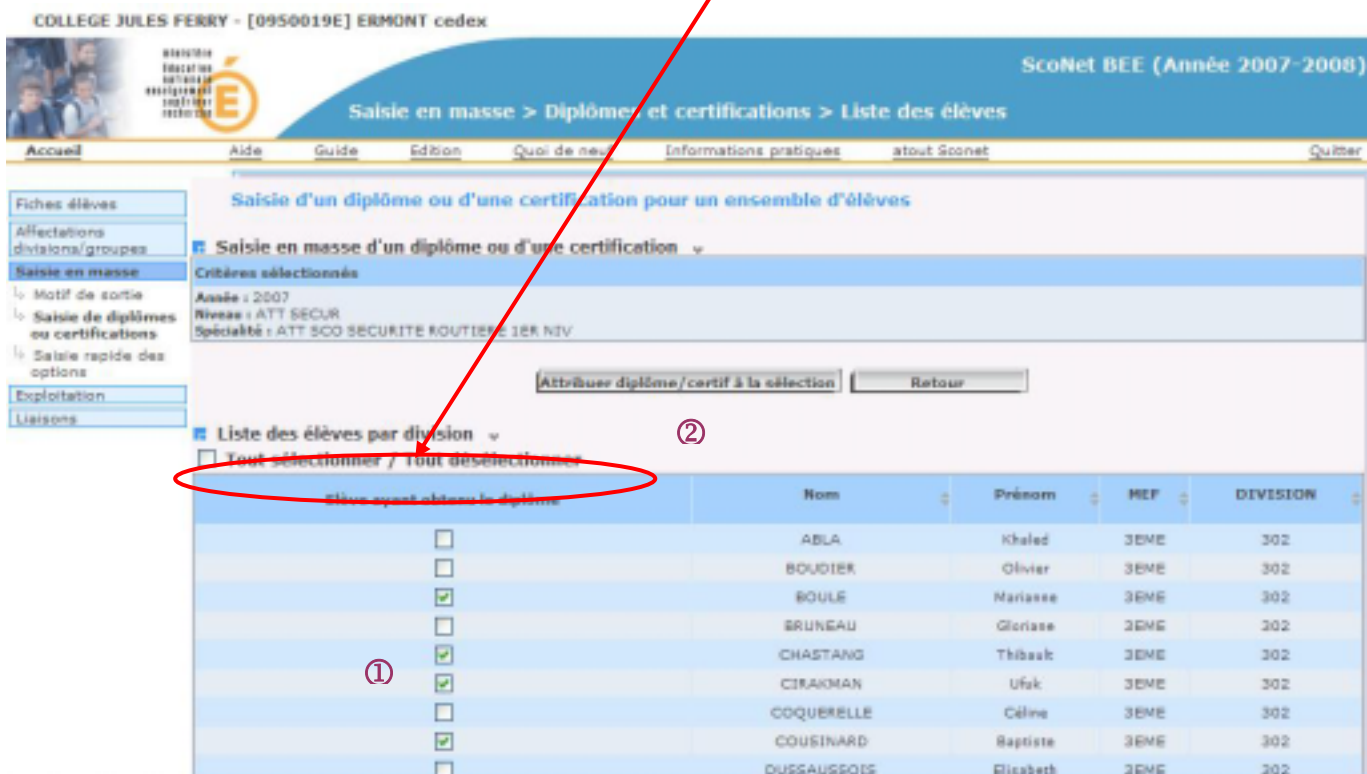
V07.7.0.5 Haut de page ^

Une fois que le mode de sélection est choisi, vous verrez apparaître l'écran suivant :



- ① Sélectionner la division ou le MEF désiré
- ② Ensuite Cliquer sur Ajouter (ou Enlever si besoin)

Sélectionner / désélectionner tous les élèves



- ① Si besoin affiné la sélection unitairement par élève
- ② Ensuite cliquer sur le bouton « **Attribuer diplôme / certif à la sélection** »

→ Tous les élèves ont ainsi leur attestation ASSR saisie dans la base Sconet.
Si besoin, il est possible de saisir ou de modifier une attestation ASSR individuellement.

SAISIE INDIVIDUELLE

Dans « Fiches élèves », choisir « **Fiche individuelle** »

COLLEGE JULES FERRY - [0950019E] ERMONT cedex

ScoNet BEE (Année 2007-2008)

Fiches élèves > Fiche individuelle > Recherche

Accueil Aide Guide Edition Quoi de neuf Informations pratiques about ScoNet Quitter

Fiches élèves

- Fiche individuelle
- Sélection élèves
- Suppression fiche élève
- Création rapide élèves
- Suppression des doublons responsables
- Déscolarisation suite à fermeture de MEF
- Adresses avec une commune fermée
- Affectations divisions/groupes
- Saisie en masse
- Exploitation
- Liasons

Nom	Prénom	Division	Né(e) le	Scolarisé(e)	Etat	
		301	(tous)	(tous)	(tous)	Chercher
BABAÏSSA	Rayane	301	15/04/1993	Non	Complète	Ajouter Modifier
BEUVAÏS	Elodie	301	16/03/1993		Complète	Modifier
BOLANBA	Goldy	301	09/08/1992		Complète	Modifier
BOUQUET	Jessie	301	08/05/1992		Complète	Modifier
BOULOC	Charlotte	301	11/08/1993		Complète	Modifier

3 occurrences trouvées.

v08.1.0.0 Haut de page

Il est possible de rechercher un élève suivant certains critères : Nom, Division...

Ensuite, pour accéder à la **fiche de l'élève**, cliquer sur le bouton « **Modifier** »

COLLEGE JULES FERRY - [0950019E] ERMONT cedex

ScoNet BEE (Année 2007-2008)

Fiches élèves > Fiche individuelle > Scolarités historique > Consultation

Accueil Aide Guide Edition Quoi de neuf Informations pratiques about ScoNet Quitter

Fiches élèves

- Fiche individuelle
- Sélection élèves
- Suppression fiche élève
- Création rapide élèves
- Suppression des doublons responsables
- Déscolarisation suite à fermeture de MEF
- Adresses avec une commune fermée
- Affectations divisions/groupes
- Saisie en masse
- Exploitation
- Liasons

Identification Scolarité Responsables Adresse élève Scolarités multiples Scolarités - Historique Sortie blissement Photo

✕ | BOLAÏSSA Goldy - INE : 2304018705M - Scolarisé(e) - 301

Mise à jour le 07/12/2007

Pour l'année 2007-2008 : Le diplôme ASSRL, spécialité ATT SCD SECURITE ROUTIERE 1ER NIV a été ajouté dans le(s) établissement(s) suivant(s): 09507220, 0950019E

. HISTORIQUE DES SCOLARITÉS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Année scolaire	Début	Fin	Nom établissement	MEF	Statut BEA	Div.	Options	
2006 - 2007	01/09/2006	30/06/2007	ERMONT CLG JULES FERRY	4EME			ANG ESP	Ajouter Supprimer

. HISTORIQUE DES DIPLÔMES

N'utilisez le bouton Supprimer que si vous êtes l'établissement ayant attribué le diplôme car la mise à jour des diplômes est automatiquement répercutée sur tous les établissements fréquentés par l'élève.

Session	Niveau	Spécialité	Mentis	
2007	ATTESTATION DE SECURITE ROUTIERE	ATT SCD SECURITE ROUTIERE 1ER NIV		Ajouter Supprimer

Retour

v08.1.0.0 Haut de page

① Dans la fiche élève, aller dans l'onglet « **Scolarités historiques** »

② Et sélectionner l'attestation à modifier

Remarque : Sur cet écran, il est aussi possible d'ajouter ou de supprimer une attestation

La saisie individuelle de la certification s'effectue de la même manière que pour la saisie en masse :

COLLEGE JULES FERRY - [0950019E] ERMONT cedex

Ministère de l'Éducation nationale
É

ScoNet BEE (Année 2007-2008)

Fiches élèves > Fiche individuelle > Scolarités - Historique > Diplôme > Ajout / modification

Accueil Aide Guide Edition Qui de neuf Informations pratiques about ScoNet Quitter

Fiches élèves

- Fiche individuelle
- Sélection élèves
- Suppression fiche élève
- Création rapide élèves
- Suppression des doublons responsables
- Déscolarisation suite à fermeture de MEF
- Adresses avec une commune fermée

Affectations divisions/groupes

Saisie en masse

Exploitation

Liaisons

Identification Scolarité Responsables Adresse élève Scolarités multiples Scolarités - Historique Scrise Établissement Photo

BOLANBA Galdy - INE : 3504018705M - Scolarisé(e) - 301 Mise à jour le 23/11/2007

. AJOUTER UN DIPLÔME

* Année d'obtention: 2007 * Diplôme/Attestation: ATT SECUR * Spécialité: ATT SCO SECURITE ROUTIERE 1ER NIV Mention:

Valider Annuler

v02.1.0.0 Haut de page